

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 12 juillet 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022

NOR : MICB2121033A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 12 juillet 2021, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique des administrations de l'Etat, principal de 2^e classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022, est fixé à 3.